

Harcèlement à l'ESPE Caen : "système Hommet" ou cabale contre l'ex-directeur ?

Nicolas Claich

9-11 minutes



De face, Me Lehoux, avocat des parties civiles (autour de lui).
(©Nicolas Claich/Liberté Caen)

Le procès de l'ex-directeur de l'ESPE pour **harcèlement moral et sexuel** a démarré ce mardi 23 juin 2020 au **tribunal de Caen (Calvados)**. Les traits de sa personnalité et les faits qui lui sont reprochés ont été exposés avec moult détails.

Qu'est-ce que l'ESPE ?

L'École supérieure du professorat et de l'éducation (aujourd'hui Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) est la descendante de l'École normale, la structure qui forme les enseignants du premier et du second degré. Dépendant à la fois de l'Université et du Rectorat, elle a succédé à l'IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) en 2013, dans le cadre d'une réforme de l'Éducation nationale.

C'est derrière ses murs, situés au Péricentre, à **Caen (Calvados)**, mais aussi dans les centres de Saint-Lô et Alençon, que se seraient déroulés des faits de harcèlement moral et sexuel, entre 2010 et 2016.

Qui est Stanislas Hommet ?

Âgé de 49 ans, Stanislas Hommet est un professeur certifié d'histoire-géographie. Il a débuté sa carrière d'enseignant à Lisieux, avant d'intégrer la direction de l'IUFM de Caen en 2007. D'abord responsable pédagogique du pôle d'Alençon, il devient directeur adjoint de l'institut en 2010 puis, rapidement, directeur. « Après un vote du conseil d'administration et validation de la présidence de l'Université et du ministère de l'Education nationale », précise-t-il.

En 2013, c'est lui qui a mené à bien la transformation de l'IUFM en ESPE. À cette époque, il était également vice-président de l'Université de Caen, en chargé de la communication. Il vit aujourd'hui dans la Marne où il travaille dans le secteur privé et en tant que consultant dans le domaine de la pédagogie.

Lire aussi : [Il harcèle sexuellement ses jeunes voisines à Caen : prison avec sursis](#)

Pourquoi comparait-il devant le tribunal correctionnel de Caen ?

Douze personnes se sont constituées parties civiles contre l'ancien directeur de l'ESPE. Elles se considèrent comme victimes de harcèlement, soit moral soit sexuel, de la part de Stanislas Hommet. L'enquête de la police judiciaire de Caen avait démarré en mai 2017, suite à un signalement de la présidence de l'Université auprès du procureur de la République.

Ce signalement faisait lui-même suite à une enquête administrative de l'Inspection générale de l'Education nationale diligentée en octobre 2016, après une réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'ESPE, réclamée par la médecine du travail après le témoignage de la responsable administrative de l'école. Celle-ci avait vu l'assistante de Stanislas Hommet faire une crise d'angoisse et s'écrouler en pleurs en sortant du bureau du directeur.

Au cours de ce CHSCT, les langues se sont déliées et des personnels administratifs, techniques, mais aussi enseignants et même des étudiantes ont raconté des faits de harcèlement.

Il a été exclu de l'Université en juillet 2017, puis radié de l'Education nationale en 2018. [Une décision confirmée par le tribunal administratif de Caen début juin 2020.](#)

Comment se caractérisait le harcèlement présumé ?

Humiliations quotidiennes, intimidations, dénigrement

systématique, emportements intempestifs, management à géométrie variable... Les parties civiles qui sont venues témoigner à la barre ont décrit un Stanislas Hommet au comportement particulièrement désagréable, un homme avec un « côté noir » qui soufflait « le chaud et le froid » en alternant valorisation et brimades :

(Chaque matin était une épreuve, on avait la boule au ventre, on vivait dans un stress permanent.

« On devait composer avec son humeur du jour, raconte une ancienne agent du service communication. Il voulait virer tous ceux qui étaient déjà là avec son prédécesseur ». Elle s'est retrouvée sans aucune tâche à accomplir, sans rien d'autre à faire que « regarder des documentaires animaliers sur Youtube ».

Elle n'a pas été la seule à s'être retrouvée « dans un placard » : un formateur en photographie et multimédia, présent dans l'établissement depuis 1981, a vécu la même situation, avant d'être poussé progressivement vers la retraite.

Une autre, toute jeune responsable administrative, croulait sous le travail, avec des « demandes contradictoires ». « Je recevais des mails le soir, le week-end, pendant mes congés », indique encore celle-ci.

Lire aussi : [Amputé des deux jambes après l'explosion d'une roquette, près de Caen : l'État condamné à lui verser 225000 €](#)

Bénéficiaires d'un logement de fonction sur le site de l'ESPE, ces deux femmes ont aussi vécu des « conflits de voisinage » avec leur directeur, logé dans le même bâtiment. Elles décrivent des réflexions désobligeantes sur leur vie privée. L'une d'elles témoigne :

(Il a accusé mon mari, d'origine béninoise, de jouer du djembé toute la nuit... alors que nous n'avons pas de djembé !

Une autre encore, qui avait l'habitude de travailler tard le soir dans sa salle de cours, évoque un comportement « d'abord d'une grande violence verbale, avant de me faire un compliment de séduction : il m'appelait le fantôme de l'IUFM, puis m'a dit que mon parfum était agréable ».

Dans des témoignages très détaillés, parfois longs, les parties civiles ont toutes décrit un « climat délétère », un « comportement fuyant » de la part de Stanislas Hommet, notamment au moment d'annoncer des fins de contrat. Elles ont aussi raconté une « dégradation de leurs conditions de travail » après l'arrivée de Stanislas Hommet à la tête de l'établissement. Souvent après un élément déclencheur, comme une demande d'explication sur telle ou telle décision.

Elles ont encore illustré une fonction publique très bureaucratique, avec beaucoup de réunions de service, d'échanges de mails, de statuts divers, de procédures très lourdes. Mais au final, c'est le directeur qui décidait de tout. « De manière autocratique voire tyrannique », a synthétisé M^e Olivier Lehoux, l'avocat des parties civiles. Plusieurs parties civiles ont suivi des psycho-thérapies, après avoir rencontré Stanislas Hommet.

Lire aussi : [Près de Caen, elles se battent à coups de couteau, 18 mois de prison pour l'une, relaxe pour l'autre](#)

Maître de conférences sur le site d'Alençon, une femme parle même de « système Hommet ». Elle évoque « des menaces, des intimidations », un « isolement » avec des interdictions faites à ses collègues de lui parler, des pratiques qui ne se faisaient qu'à Caen :

Il m'a par exemple dit que j'aurais une autorisation de cumuler mon poste avec un autre, comme c'est systématiquement accordé ailleurs, à condition de « me tenir à carreau » !

Elle soupçonne Stanislas Hommet de « vider (s)on séminaire car il était moins diplômé » qu'elle. Elle l'accuse de lui avoir promis une mutation à Caen... avant de lui refuser le lendemain. Vivant à Strasbourg, elle déplore également une « fatigue organisée », en n'adaptant pas son emploi du temps aux horaires de train, comme c'est d'usage dans les Universités. « Il est arrivé qu'on m'annonce, alors que je venais de faire 9 heures de train, qu'on m'avait déplacé un cours... »

Deux étudiantes, dont une russe, ont également porté plainte pour harcèlement sexuel. Stanislas Hommet était le directeur de thèse de l'autre, sur la problématique du « devoir de mémoire », sa spécialité. Elle souligne de nombreux mails dans lesquels le directeur de l'ESPE « déviait » systématiquement la teneur des conversations, multipliant les « tentatives de rapprochement ».

La déléguée des élèves raconte un entretien « particulier » dans son bureau, de nombreux rendez-vous lors desquels il la « flattait énormément », lui donnait des informations qui ne la concernaient pas.

Au fil du temps, comme elle ne répondait pas à ses avances, les mails devenaient de plus « agressifs ». Elle compare les agissements de Stanislas Hommet à une « toile d'araignée tissée autour d'elle ». Elle estime avoir « chèrement payé » ses refus au niveau de « sa scolarité et de sa santé ». On lui aurait notamment refusé un poste d'assistante au Canada et elle a dû prendre des antidépresseurs.

Comment s'est défendu Stanislas Hommet à l'audience ?

L'ancien directeur de l'ESPE a fait profil bas, tout en réfutant le harcèlement. Il a reconnu des « maladroites », s'est souvent excusé pour des « propos déplacés, une conduite inappropriée », dit avoir « franchi une limite que je n'aurais pas dû franchir », mais assure ne pas avoir œuvré pour évincer qui que ce soit.

Quand une ancienne formatrice en arts plastiques lui reproche de « toujours souffler le chaud et le froid » quant à la reconduction de ses contrats, il admet avoir fait preuve de « lâcheté ». « L'Université ne voulait pas que des personnes non titulaires de la fonction publique forment les futurs professeurs, explique-t-il. Mais c'était dur à assumer car elle travaillait bien ».

Stanislas Hommet reconnaît également des lacunes en matière de management, face à un prof de maths dont le mi-temps thérapeutique n'a pas été respecté :

Au départ, je ne suis qu'un prof d'histoire-géo de collège, je n'ai pas eu de formation de management. J'avais beaucoup de pression de la part de chacun, qui voulait des réponses à son cas personnel. C'était parfois compliqué de changer des habitudes qui ne cadraient pas avec la réforme voulue par le ministère.

Reprise des débats demain

Initialement prévus sur une seule journée, les débats reprendront finalement demain mercredi 24 juin 2020, en raison de la longueur des témoignages, avec les plaidoiries des parties civiles et de la défense, ainsi que les réquisitions du procureur de la République.